

Désignation d'un représentant des étudiants du CA au Conseil de service du SIMPPS.

## Conseil d'administration du 9 mars 2020

### Délibération 2020/03/CA-024

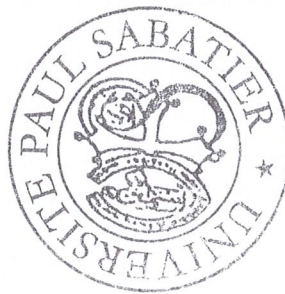
*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu la convention constitutive du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS), notamment son article 9 ;*

*Vu les candidatures en séance ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers désignent Monsieur Amar ROUIKHA, élu dans le collège des usagers, pour représenter le Conseil d'administration au conseil de service du SIMPPS.**



Toulouse, le 9 mars 2020  
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 35  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0